

Trêve à Gaza : soulagement et enjeux pour la paix

Une trêve a été annoncée à Gaza, enfin, après des semaines de négociations.

Le PCF exprime son soulagement de voir la fin des massacres et des crimes contre l'humanité commis par le gouvernement d'extrême droite israélien à Gaza et une perspective de libération des otages enlevés lors des attaques terroristes du Hamas le 7 octobre 2023, parmi lesquels figurent deux Français et de prisonniers politiques palestiniens.

C'est un soulagement pour le peuple palestinien, auquel des mois de souffrance auraient pu être épargnés et pour le peuple israélien, dont les mobilisations pour la libération des otages auraient dû être entendues, si les négociations n'avaient pas été systématiquement entravées et si les grandes puissances n'avaient pas fait preuve de lâcheté devant les crimes de l'extrême droite israélienne. Il aura fallu 100 000 bombardements israéliens sur Gaza et 45 000 morts officiellement recensés pour aboutir à ce possible accord.

Même si le cessez-le-feu n'entre officiellement en vigueur que dimanche, les combats et bombardements doivent cesser immédiatement.

Ce cessez-le-feu, aux coordonnées complexes, doit être pleinement appliqué et effectif. Il doit surtout

RÉPUBLICAINES LES LANDES

HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION LANDAISE DU P.C.F.

S.A.R.L. « LES LANDES RÉPUBLICAINES »

7 rue Frédéric Bastiat – BP34

40001 MT DE MARSAN Cedex Tél. 05.58.46.41.41

Directeur de la publication : Alain BACHE

e-mail : landes.rep@wanadoo.fr Site : <http://pcf40.free.fr>

Abonnement annuel 25€

Imprimé : L.R. MONT-DE-MARSAN

C.P.N° 0728P11523– N° 2492 – Jeudi 23 janvier 2025

ouvrir une nouvelle étape vers une paix dans la justice.

L'application pleine et entière du droit international s'impose et les arrêts de la CPI à l'encontre des ministres israéliens et des dirigeants du Hamas doivent être suivis d'effets, le cessez-le-feu n'effaçant pas les crimes commis. La mise à feu et à sang de la Cisjordanie par les colons et l'armée israélienne, l'occupation et la colonisation doivent cesser.

La France doit agir en ce sens, en commençant par reconnaître sans délai l'Etat de Palestine dans les frontières de 1967, aux côtés de l'Etat d'Israël, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Tout doit être mis en œuvre, sous contrôle des Nations unies, pour favoriser l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza, assurer la reconstruction du territoire et permettre à sa population de vivre sans occupation israélienne et dans la démocratie. ■

ABONNEMENT 2025 AU JOURNAL « LES LANDES RÉPUBLICAINES »

BULLETIN D'ABONNEMENT 2025 Les Landes Républicaines

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code Postal..... Localité.....

☐ Je souhaite recevoir le journal
EN VERSION PAPIER

☐ Je souhaite recevoir le journal
EN VERSION NUMÉRIQUE

Mon mail.....@.....

☐ Abonnement normal 30 €

☐ Abonnement de soutien 40 € ; 50 € ;
..... €

Landes Républicaines - BP 34
40001 MONT-DE-MARSAN Cedex.

Chèque libellé à l'ordre de
« SARL Les Landes Républicaines ».

Abonnement jusqu'au 30 Janvier 2025
A compter de cette date et sans retour de
votre part, l'abonnement aux Landes
Républicaines sera supprimé.

François Bayrou annonce
UN « CONCLAVE » POUR
UNE NOUVELLE
RÉFORME DES RETRAITES

60 ANS ET 37,5 ANNUITÉ
VOILÀ LE PROGRÈS



F. Bayrou propose un débat de 9 mois avec les partis politiques et les partenaires sociaux pour revoir la réforme des retraites de 2023.

« Quand on veut enterrer une décision, on crée une commission. » disait Clémenceau.

En proposant un obscur dispositif pour aborder le problème de la réforme des retraites, François Bayrou méprise le peuple souverain qui veut majoritairement en finir avec cette injustice. Le temps n'est pas aux discussions interminables mais aux solutions justes et efficaces pour les travailleuses et travailleurs. CENSURE!

La loi Veil, qui a légalisé et sécurisé l'avortement, a 50 ans

« Nous ne pouvons plus fermer les yeux sur les 300.000 avortements qui, chaque année, mutilent les femmes de ce pays, qui baffent nos lois et qui humilient ou traumatisent celles qui y ont recours ».

Ces mots de Simone Veil, magistrate devenue ministre de la santé de Valéry Giscard d'Estaing, ont été prononcés à la tribune de l'Assemblée nationale le 26 novembre 1974. L'Assemblée ne compte alors que 13 femmes députées.

La loi est votée le 29 novembre 1974 grâce au soutien des députés de gauche, en particulier du groupe communiste, tandis que la droite, divisée, vote aux deux tiers contre le texte. Promulguée le 17 janvier 1975, elle consacre le droit de recourir à l'interruption volontaire de grossesse.

Cette conquête n'est pas l'œuvre d'une seule femme. Des luttes pour les droits des femmes (menés par le MLF, le MLAC, l'UFF), la loi Neuwirth de 1967 sur le droit à la contraception, le procès de Bobigny... ont contribué à l'évolution des mentalités.

Mon corps, mon choix

On avorte depuis la nuit des temps, quels que soient les risques, parce qu'être enceinte contre son gré est toujours synonyme de désespoir. Choisir ou non de donner naissance à un enfant, choisir quand et avec qui, doivent être garantis à toutes les femmes pour les laisser véritablement libres d'écrire leur vie. C'est pourquoi le droit à l'avortement et le droit à la contraception sont des pierres angulaires du combat féministe.

La légalisation de l'avortement a donc consisté à reconnaître ce droit des femmes à disposer de leur corps et de faire de l'IVG un acte sûr. Le retentissement symbolique de cette loi est très fort : elle porte en elle que les femmes ne sont pas vouées à procréer. Les femmes ne sont pas des êtres mineurs mais bien des citoyennes. Personne d'autre n'est légitime à décider ce qu'elles doivent faire de leur corps.

La répression de l'avortement et de la contraception est justifiée par les besoins économiques, les ambitions guerrières des États : les violences sexistes et sexuelles font partie intégrante du système de production capitaliste.

Et les droits des femmes sont parmi les premiers à être attaqués par les régimes réactionnaires mais aussi, plus insidieusement, par les régimes néolibéraux qui s'attaquent systématiquement aux services publics.

50 ans après, un droit fragilisé par des conditions d'accès fortement



dégradées

La « liberté » de recourir à l'IVG a été inscrite dans la Constitution en 2024 mais quid des moyens alloués à la santé publique pour garantir son effectivité ?

En dix ans, plus de 130 centres d'IVG et 45 établissements hospitaliers la pratiquant ont été fermés. Sans compter les praticiens qui refusent de la

pratiquer. La clochardisation organisée de l'hôpital public creuse ainsi les inégalités territoriales d'accès aux soins et rompt la promesse républicaine d'égalité de toutes et tous devant la loi.

L'accès à l'IVG est également contraint par le marché libéralisé des médicaments.

Aujourd'hui, la France dépend d'un seul laboratoire privé pour la fourniture de comprimés abortifs, exposant les femmes à des risques de pénurie et de variations de prix, qui sont des facteurs de fragilisation de la continuité de l'offre sur le territoire.

Un combat d'actualité pour toutes les femmes du monde

Jacqueline Chonavel, vice-présidente communiste de l'Assemblée nationale en 1975, se souvient du sentiment de libération qu'a suscité l'adoption de la loi Veil : **« les femmes n'avaient plus à subir des grossesses non désirées. Cette victoire a marqué toute une génération, elle représentait un pas vers l'égalité, dans un moment de bataille pour l'émancipation. Cette bataille doit être poursuivie : un droit n'est jamais acquis pour toujours. »**

À l'heure où certains, outre-Atlantique, clament « your body, my choice » (« ton corps, mon choix »), il est évident que les conquêtes féministes sont fragiles, en particulier le droit de recourir à l'IVG.

En Europe et en France, ces attaques existent aussi : le gouvernement de François Bayrou compte en effet des opposants à l'avortement.

C'est dans ce contexte sombre que nous célébrons l'anniversaire de la loi Veil. Il ne doit pas être une simple commémoration mais un moment d'impulsion de nouvelles conquêtes pour les femmes : **restauration de la Sécurité sociale, financement de l'hôpital public partout sur le territoire, souveraineté de l'approvisionnement grâce à un pôle public du médicament, formation de professionnels de santé en nombre suffisant...**

Quand les droits des femmes progressent, ceux de toute la société progressent en même temps.

Fidèles à notre tradition internationaliste, nous savons aussi qu'aucune femme ne sera pleinement libre tant que d'autres seront persécutées pour avoir tenté de l'être.■

La mobilisation pour gagner des avancées doit s'amplifier !

Dès la nomination du Premier ministre, les communistes ont consacré toute leur énergie à arracher des victoires pour les Français. Nous avons participé avec le Parti socialiste et les écologistes aux discussions avec le gouvernement dans cet unique objectif.

Si ces discussions n'ont pas permis d'obtenir des avancées à la hauteur des attentes du pays, la pression exercée par nos forces, les revendications des forces syndicales et les exigences des salariés, de nos concitoyens, ont conduit le Premier ministre à préciser par écrit, deux jours seulement après sa déclaration de politique générale, un certain nombre d'engagements. Il faut en prendre acte.

Pour autant, le compte n'y est pas.

C'est pourquoi, dans les jours et semaines qui viennent, nous continuerons à nous engager pour obtenir l'abrogation de la réforme des retraites, des hausses des salaires et des pensions, l'égalité professionnelle femmes-hommes, une baisse importante du coût de l'énergie, un plan pour l'emploi et l'industrie face aux plans de licenciements en cours, des avancées pour nos services publics, nos collectivités et un plan d'urgence pour les Outre-Mer. Nous poursuivrons donc les discussions avec le gouvernement dans le cadre du budget de la nation comme celui de la Sécurité sociale. S'il ne veut pas subir le vote d'une motion de censure sur ces budgets, le gouvernement doit s'engager à ne pas utiliser de 49-3. Il doit en être de même sur tout nouveau projet de réforme des retraites soumis au Parlement.

Le PCF a formulé de nombreuses propositions en ce sens en précisant les moyens financiers et démocratiques de les mettre en œuvre.

Fabien Roussel, secrétaire national du PCF, appelle les forces de gauche à ne pas attendre les prochaines échéances électorales et à agir ensemble aux côtés des salariés, de toutes celles et ceux qui luttent, pour combattre la politique d'austérité de ce gouvernement et arracher des victoires sociales, écologiques et démocratiques. ■



De gauche à droite : Nadine Duru, Jean-Marc Lespade, Éva Belin, Lise, Marc Mabillet, Naïka

INITIATIVES

Alors que les cérémonies de vœux s'enchainent dans les collectivités, nos sections landaises du Parti Communiste Français tiennent elles-aussi à présenter les vœux à leurs adhérents et amis :

Vœux de la section PCF de Tyrosse/Soustons

Samedi 25 janvier à 11 h
Salle de la Placette du Midi
à Saint-Vincent-de-Tyrosse

Vœux de la section PCF du Seignanx

Dimanche 26 janvier à 11 h
Au siège de la section, 1 rue Lise et Artur London
à Tarnos

Vœux de la section PCF de Mont-de-Marsan

Jeudi 30 janvier à 18 h 30
Au siège de la Fédération des Landes du PCF
à Mont-de-Marsan

Les premières initiatives se construisent dans les sections, prenons-en date.

Mardi 11 février 2025 à 18 h

Au siège de la Fédération des Landes du PCF
7 rue Frédéric Bastiat à Mont-de-Marsan

Projection du film « La Sociale » suivie d'un débat

Mardi Gras 4 mars 2025

Traditionnelle croupionnade de la section d'Amou

19 h 30, Hall des Sports de Castelnau-Chalosse
Menu : tourrin, omelette aux lardons, croupions de canard sur le grill, salade, beignets, vin, café - Prix 14€

S'inscrire auprès de Christian Lasserre au 05.58.89.36.02 ou 06.08.03.17.29 avant le samedi 1er mars

Vendredi 28 et samedi 29 mars 2025

La petite Fête de l'Huma de Perquie

(le programme est en cours de construction)

La section PCF de Mont-de-Marsan a décidé de se réunir une fois par mois pour organiser son activité militante. Les dates du 1er semestre sont fixées : les lundis 3 février, 3 mars, 31 mars, 5 mai, 2 juin et 30 juin. Ces réunions se tiendront à 18 h au siège de la Fédération à Mont-de-Marsan. ■

Le jeudi 16 janvier 2025, les conseillers départementaux du canton du Seignanx Éva Belin et Jean-Marc Lespade, en présence de leurs remplaçants Nadine Duru et Marc Mabillet, ont présenté leurs vœux à Saint-Barthélémy.

Ils ont retracé la politique départementale (les solidarités territoriales et humaines sur le canton) et dénoncé la politique nationale qui étrangle les collectivités.

Lisa et Naïka, jeunes habitantes du canton, ont apporté leur témoignage en faveur de l'aide au permis de conduire du Conseil Départemental (450€ en contrepartie d'un engagement de 40 h).

Elles ont évoqué leur engagement au sein de leurs associations et ont pu parler de leurs rencontres et des projets réalisés. ■

Élections des chambres d'agriculture

Agir pour une agriculture paysanne

Du 15 au 31 janvier 2025, les électrices et électeurs du monde agricole vont élire les membres des chambres d'agriculture départementales et régionales.

Une chambre d'agriculture départementale, ce sont 33 membres élus pour une durée de 6 ans et répartis dans 10 collèges.

Le collège le plus important en nombre et qui pèse le plus dans le fonctionnement des chambres est le collège 1 (Chef.fes d'exploitation et assimilé.es). La gouvernance des chambres d'agriculture est issue de ce collège.

Dans les Landes, le Modef et la Confédération Paysanne ont décidé de s'unir pour créer le Mouvement Paysan des Landes.

Ces élections sont essentielles pour :

- ♦ **orienter les politiques publiques agricoles vers une agriculture paysanne**
- ♦ **renforcer la représentativité de nos syndicats dans les décisions locales et nationales**
- ♦ **donner du poids aux choix des paysans et paysannes sur des sujets fondamentaux comme le foncier, l'installation, la préservation de l'environnement.**

Pourquoi ça nous concerne aussi ?

Parce que les paysannes et paysans de nos syndicats œuvrent pour une agriculture paysanne que ce soit au quotidien sur leurs fermes, ou dans les différentes instances agricoles, ou encore auprès des collectivités territoriales et locales. Et qui dit agriculture paysanne, dit alimentation de qualité pour les consommateurs. Qui sont les consommateurs ? Vous ! Nous ! Elles et eux !

C'est notre rapport à l'environnement, à la santé humaine, animale, environnementale, à l'économie, à la solidarité que les paysans du Mouvement Paysan des Landes ne cessent de questionner et d'améliorer. Chaque voix compte pour défendre l'agriculture paysanne. Il est important de contribuer à cette mobilisation et d'aider à sensibiliser un maximum de personnes. ■



Ce jeudi 16 janvier, une soirée de campagne s'est tenue chez notre camarade Benoit Justes à Saint-Aubin, candidat sur la liste du Mouvement Paysan des Landes.

INACCEPTABLE HAUSSE DES LOYERS

Ma cabane au fond du jardin/ Moi j'y vais quand j'ai besoin/ C'est un charmant petit trou/ Tout entouré de cailloux... Y a des mouches qui bourdonnent/ Des abeilles qui frelonnent/ Y a pas de tout à l'égout/ Alors on fait sur les cailloux... C'est un charmant petit coin/ Ma cabane au fond du jardin... Elle trône tout au bout/ D'un chemin plein de cailloux/ Y a un arbre juste à côté/ C'est pratique pour s'essuyer... Si c'était un acacia/ Avec les feuilles on pourrait pas/ Elles sont bien trop petites/ Et les épines, ça irrite... Même les dames l'aiment bien/ Ma cabane au fond du jardin... Accroché au clou rouillé/ Y a du journal déchiré/ Et quand on est constipé/ On le lit pour patienter... Pour se laver le derrière/ On file jusqu'à la rivière/ Elle est pleine de cailloux/ Qui dansent dans les remous... Elle est belle comme le matin/ Ma cabane au fond du jardin... Ma cabane au fond du jardin/ Je lui dois tous mes quatrains/ Dès que j'y pose ma prose/ Immédiatement je compose... Mais ce coin de paradis/ Un jour ou l'autre sera détruit/ Et je ne reverrai plus/ Ses belles planches vermoulues... Elle sera l'objet de mon chagrin./ Ma cabane au fond du jardin/ Et même si on la détruisait./ Je l'aimais, je l'aime, je l'aimerai. Chanson «Ma cabane au Canada» interprétée en 1949 par Line Renaud (née Jacqueline Enté, le 02/07/1928 à Nieppe). L'INSEE a publié l'indice IRL qui sert de référence aux bailleurs en vue d'ajuster les loyers des locataires : + 3,26 % maximum pour 2025 ! En temps normal, les hausses de loyers permettent aux bailleurs de répercuter une partie de la hausse de l'inflation (augmentation des dépenses de maintenance, d'assurance, etc.) et de dégager un peu de trésorerie pour les grosses réparations et réhabilitations. Mais nous ne sommes pas en temps normal, + 3,26 % pour 2025, c'est trop. Cette hausse viendra s'ajouter à celles de toutes les autres dépenses contraintes que subissent les locataires (hausse des charges, des produits alimentaires, de l'énergie, etc). Face à cette situation, de plus en plus de locataires vivent sous le seuil de pauvreté, dans la précarité énergétique, se restreignent sur l'alimentation. Dans le même temps, la qualité du service rendu par les bailleurs est bien souvent en deçà des attentes. La loi Climat et résilience impose aux bailleurs ayant des passoires thermiques, logement ayant un DPE (diagnostic de performance énergétique) classé F et G, le gel des loyers. Il est scandaleux que les bailleurs sociaux aient trouvé les moyens de ne pas appliquer cette disposition alors que les locataires ont de faibles ressources. Certains acceptent d'exonérer ces logements d'une augmentation de loyer mais ils ne sont pas nombreux. Au lieu de s'attaquer au pouvoir d'achat des locataires, les bailleurs sociaux feraient mieux de développer les actions pour supprimer la taxe de l'Etat (RLS, réduction de loyer de solidarité) qui prive les bailleurs de plus d'un milliard d'euros chaque année. Indecosa C.G.T. (association CGT : Information et Défense des Consommateurs Salariés) exige le gel des loyers et la mise en place d'un plan d'urgence pour la rénovation thermique des résidences. Trop c'est trop, c'est devenu inacceptable ! + 3,26 % de hausse des loyers + hausse continue des charges + coût des prestations d'accords collectifs + une 3ème ligne pour participer à la rénovation énergétique + une augmentation des loyers pour les plus anciens locataires : n'en jetez plus. L'indice de référence des loyers (IRL) est obtenu à partir de la moyenne de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers, sur les 12 derniers mois. Dans le privé, un logement ne peut être loué s'il consomme plus de 559 KWh par mètre carré de surface habitable et par an. A partir de 2025, toutes les habitations présentant une étiquette énergétique G, ne pourront plus être louées. Cette mesure concernera les logements classés F en 2028. Que caou u lodyemen digne a logé mautrisat pr tots (Il faut un logement digne a loyer maîtrisé pour tous). ■

Roger La Mougne